

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1377

présenté par
M. Barrot et M. Lescure

ARTICLE 27 SEPTIES

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« aux alinéas précédents »

les mots :

« au présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.